



## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>33701</b>	De <b>M. Pierre Venteau</b> ( La République en Marche - Haute-Vienne )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Transition écologique		<b>Ministère attributaire</b> > Transition écologique et cohésion des territoires
<b>Rubrique</b> > bois et forêts	<b>Tête d'analyse</b> > Traverses de chemin de fer	<b>Analyse</b> > Traverses de chemin de fer.
Question publiée au JO le : <b>10/11/2020</b> Date de changement d'attribution : <b>21/05/2022</b> Date de renouvellement : <b>09/03/2021</b> Date de renouvellement : <b>10/08/2021</b> Question retirée le : <b>21/06/2022</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Pierre Venteau attire l'attention de Mme la ministre de la transition écologique sur la situation de la filière de production de traverses de chemin de fer en chêne. Alors que le plan de relance prévoit 4,7 milliards d'euros d'investissements pour rénover les lignes de desserte fine du territoire, les fournisseurs de traverses ferroviaires en chêne voient leurs commandes diminuer inexorablement. Ces pièces maîtresses des voies de chemin de fer sont peu à peu remplacées par des solutions en ferrailage béton importées dont il est permis de douter de l'avantage en matière d'empreinte carbone. Certes la question de l'usage de la créosote, toujours autorisée dans les applications ferroviaires, dégrade le bilan environnemental des traverses en bois. Dans ces conditions, et alors que la demande en traverses va augmenter grâce au plan de relance, il serait cohérent que la filière bois française puisse en bénéficier en ayant la possibilité de développer une solution alternative environnementale neutre. Dès lors, il souhaite savoir ce que compte mettre en place le Gouvernement dans le cadre du plan de relance pour financer la recherche et développement qui permettra d'aboutir à une solution souveraine respectueuse de l'environnement et moteur économique pour les forêts françaises.